

### INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

### ARRÊTÉ 2019-11

## NOMINATION DU JURY DE L'EXAMEN D'ENTREE EN DEUXIEME ANNEE À SCIENCES PO LYON

# Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation notamment les articles D741-9, D741-10 et D741-11;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Etudes Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement de l'examen d'entrée en deuxième année relatif à la session 2019.

### ARRÊTE

### Article 1er:

Monsieur Renaud Payre, en tant que Directeur de Sciences Po Lyon, présidera le jury d'admission à l'examen d'entrée en deuxième année ayant lieu le samedi 09 mars 2019.

#### Article 2:

Sont nommés membres du jury :

- Monsieur Renaud Payre, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,
- Madame Sophie Fermigier, Directrice des Etudes de Science Po Lyon,
- Madame Charlotte Dolez, Maîtresse de conférences en science politique, Sciences Po Lyon.

Les délibérations du jury auront lieu le lundi 08 avril 2019 à Sciences Po Lyon.

#### Article 3:

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 4 avril 2019 Le Directeur Renaud PAYRE